



Résidence « Les Terrasses »

4 Impasse des Terrasses - 87500 LADIGNAC LE LONG

Tél : 05.55.09.39.33

Fax : 05.55.09.99.28

maisonderetraiteladignac@orange.fr

INFORMATION AUX FAMILLES SUR LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Le Conseil de la Vie sociale est un organe consultatif associant résidents, proches et professionnels.

Sa composition comporte des :

- élus des résidents ;
- élus des familles ;
- représentants du personnel ;
- représentants de la direction.

Son rôle est de donner son avis et faire des propositions sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement.

C'est à dire :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne ;
- Les activités ;
- L'animation socioculturelle et les services thérapeutiques ;
- La nature et le prix des services rendus ;
- Les projets de travaux et d'équipements ;
- L'affectation des locaux ;
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture ;
- L'animation de la vie de l'établissement et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants ;
- Les modifications dans les conditions de prise en charge.

Il est aussi consulté sur l'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement.

Le Conseil de la Vie Sociale doit être informé des décisions prises à la suite de ses avis et propositions.

Le mandat des membres du CVS est au moins d'un an et de trois ans au maximum. Il est renouvelable.

Le CVS se réunit au moins trois fois par an.